

**COMPTE-RENDU  
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers élus : 11  
En fonction : 11  
Présents : 10

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.  
CONRAD Alfred (2eme adjoint), BUCHHEIT David (3eme adjoint), BUCHHEIT Gabriel, BUCHHEIT Jonathan, FISCHER Marc, KRIEGEL Fabrice, MEYER Mélanie, SCHAUB Eve, HOELLINGER Pascal,

Absent excusé : SCHREIBER Adrien (a donné procuration à Buchheit David)

Date de convocation : 28 mars 2022 – Ouverture de la séance : 20H00

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 février 2022 et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Compte de gestion 2021
3. Compte administratif 2021
4. Affectation du résultat
5. Fiscalité directe locale
6. Adoption du budget 2022
7. Demande de subvention : séjour ski alpin



---

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 FEVRIER 2022 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

---

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Kriegel Fabrice est désigné secrétaire de séance.

---

**2. COMPTE DE GESTION 2021**

---

Le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021. Il doit concorder avec le compte administratif 2021. Il comporte des résultats de clôture identiques à ceux du compte administratif 2021.

**Après présentation et délibération,  
Le Conseil Municipal,**

Vu le compte de gestion établi par le comptable du Trésor de Bitche au titre de l'exercice 2021,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats de la gestion 2021 suivants :

Compte de gestion	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	+ 3 989.54€	8 162.96€
Résultat reporté N-1	+279 456.36 € <small>(306 802.73€- 27 346.37€ part affecté à l'ex 2021)</small>	-19 346.37€
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 283 445.90(1)</b>	<b>- 11 183.41 (2)</b>
	<b>TOTAL (3) = (1)+(2)</b>	<b>+ 272 262.49 €</b>

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable du Trésor, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Après délibération, le compte de gestion est voté à l'unanimité.

### **3.COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

La Maire présente le compte administratif 2021 par chapitre et quitte la salle au moment du vote.  
Après délibération, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CONRAD Alfred, Adjoint au Maire, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 219 083.81 €

Recettes : 223 073.35 €

**Résultat de l'exercice : Excédent : + 3 989.54 €**

**Résultat N-1 : + 279 456.36 €**

Soit un excédent de fonctionnement **de + 283 445.90 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 36 386.09 €

Recettes : 44 549.05 €

**Résultat de l'exercice : Déficit : 8 162.96 €**

**Résultat N-1 : -19 346.37 €**

Soit un déficit d'investissement de **- 11 183.41€**

**RESULTAT GLOBAL : EXCEDENT : + 272 262.49 €**

### **4.AFFECTATION DU RESULTAT**

La Maire rejoint la salle du conseil municipal pour délibérer sur l'affectation du résultat.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'adoption ce jour du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2021,

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice qui s'élève à 283 445.90€ à l'unanimité.

- Affectation à l'excédent reporté : 272 262.49 (compte 002 R)
- Affectation en couverture de besoin :11 183.41 (compte 1068 R)

### **5.FISCALITE DIRECTE LOCALE**

La Maire donne lecture des bases prévisionnelles de 2022 et du produit fiscal de référence attendu pour 2022 ainsi que les taux actuellement en vigueur.

<b>Taxes</b>	<b>Taux communaux 2014</b>
Taxe foncière – bâti	25.45 %
Taxe foncière – non bâti	55.13 %

**Après délibération,  
Le Conseil municipal,**

décide d'appliquer une augmentation sur la taxe foncière bâtie de la fiscalité directe locale pour l'année 2022.  
Les nouveaux taux votés s'élèvent respectivement à :

- Taxe Foncière Bâtie : **25.77 %**
- Taxe Foncière Non Bâtie : 55,13 %

Ces taux sont votés à l'unanimité des membres présents.

---

## **6.BUDGET PRIMITIF 2022**

La Maire présente les propositions budgétaires et soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2022.  
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** vote le budget primitif 2022 à l'unanimité.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 492 902.00€  
Recettes : 492 902.00€

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 266 337.00€  
Recettes : 266 337.00 €

---

## **7.DEMANDE DE SUBVENTION : SEJOUR SKI**

Le Collège Kieffer a envoyé une demande de subvention pour un séjour de ski alpin à Pralognan la Vanoise pour 1 élève domiciliée à Schweyen (Zoé HEIM).

La Maire propose de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide suivre l'avis de la Maire et de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Fin de la séance 21h30

Le secrétaire de séance :  
Fabrice KRIEDEL

La Maire :  
Cathia HEIM

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1 <sup>er</sup> adjoint)	CONRAD Alfred (2eme adjoint)
David BUCHHEIT (3eme adjoint) absent excusé	Gabriel BUCHHEIT	Jonathan BUCHHEIT
Marc FISCHER	Pascal HOELLINGER absent excusé	Fabrice KRIEGEL
Mélanie MEYER	Eve SCHAUB	